

Pourquoi est-il si nécessaire que chacun d'entre nous porte un tel jugement sur la situation des pays en développement? D'abord, parce que la justice est une fin en soi. Ensuite, parce que sans justice, il ne faut guère espérer que le nouveau droit de la mer soit facteur d'ordre et de stabilité. Si la nouvelle convention est destinée à enrichir les pays déjà nantis et à appauvrir les pays déjà déshérités, alors il est probable qu'elle ne sera ratifiée que par la poignée d'États que ses termes avantagent. Il va sans dire que les pays en développement décideront par eux-mêmes s'il y a lieu ou non de ratifier la convention. Mais il sera alors trop tard pour espérer exercer une influence quelconque sur leur décision. C'est pourquoi il importe que nous examinions maintenant les résultats de nos travaux, afin de déterminer s'ils expriment véritablement le concept du patrimoine commun de l'humanité et, si tel n'est pas le cas, d'y apporter les ajustements qui s'imposent.

L'inévitable pointe de lassitude que nous ressentons à la clôture des négociations sur le droit de la mer s'accompagne d'un mélange de satisfaction et de regret — satisfaction devant les progrès accomplis en vue de la mise en place d'une nouvelle constitution révolutionnaire pour la gestion des océans, regret de constater que des pays industrialisés s'appêtent à adopter unilatéralement, en ce qui concerne l'exploitation minière des fonds marins, une législation qui est si manifestement contraire à l'esprit même du concept du patrimoine commun de l'humanité.

Mais la note dominante demeure l'espoir — espoir que le souffle créateur qui a animé le renouvellement du droit de la mer ne nous abandonne pas maintenant. Certes, le Canada fera tout en son pouvoir pour sortir Poséidon de sa torpeur, sur la côte rocheuse où il s'est réfugié et où, nous dit Kafka, "un goéland, médusé par sa présence, décrit des cercles hésitants autour de sa tête". En fait, nous avons élaboré une nouvelle constitution qui s'appliquera aux trois quarts de la superficie de la planète. Une vigilance de tous les instants est notre seul espoir de la voir réaliser ses objectifs d'ordre et de justice.